

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Secrétaire gen. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; *Trésorier* : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement annuel	} France et Colonies fr ^{es}	10 fr.
		Etranger

SIÈGE SOCIAL A LYON :
33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)

2825 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux
c/c Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****Admissions.***Ont été admis à la séance du 25 septembre :*

MM. Tehang-Si, Guibè, Ocaranza, Frappa, Baas-Becking, Korsakoff, l'Herbier Lloyd, MM. Alzona, Ponsoye, Lepigre, Laffond, la Société Entomologique de Mulhouse, M. Four, M^{me} Fauge.

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Mardi 9 Octobre 1928, à 20 heures.*1^o Vote sur l'admission des candidats présentés à la séance du 25 septembre auxquels sont ajoutés :*

M. Gombault (René), directeur des Douanes, Alep (Syrie), parrains MM. des Maisons et Thiébaut. — M^{mo} Jourlin, 42, cours Gambetta, Lyon, parrains MM. Patissier et Pouchet.

2^o Présentation de :

M. Richard (Félix), 6, chemin des Cerisiers, Tassin (Rhône). — M. Bénére (abbé Antoine), curé de Saint-Jacques-des-Arrêts, par Ouroux (Rhône). — M. Bertrand (Emile), Le Garel, Brignais (Rhône), *Botanique*, par MM. Riel et Nicod. — M. Reed (Howard), Professor of Plant Physiology, Citrus Experiment Station, Riverside, Cal. (U. S. A.), par MM. Reddick et Riel. — M. Baconnier (Henri), 17, place Morand, Lyon (6^e). — M. Guérin (Paul), 35 bis, rue de Condé, Lyon (2^e), par MM. Riel et Patissier. — M. Setchell (William), Professor of Botany, University of California, Berkeley, Cal.

Mode d'opérer. — On prend des chenilles qui ont atteint leur entier développement et subi leur dernier changement de peau : 1° tuer la chenille au sulfure de carbone ou autre ; 2° placer cette dernière entre deux feuilles de papier buvard, de manière que la tête de l'animal soit tournée du côté de l'opérateur, appuyer sur le papier avec la paume de la main, assez fortement, de la tête à l'anus de façon à pouvoir la vider complètement de ses organes internes, ce qui se reconnaît ensuite à la transparence de la peau ; 3° introduire par l'anus, un tube en rapport avec sa taille, retenir celle-ci avec la griffe faisant ressort (fig. 5) ; 4° mettre une plaque de tôle de 15 à 20 centimètres, sur 8 à 10/10^e de millimètre d'épaisseur, sur un feu quelconque, gaz de préférence, le chauffage est plus facile à régler, de façon que cette dernière chauffe suffisamment, sans toutefois trop rougir, pour ne pas risquer de brûler les poils de la chenille, et changer sa couleur. Envoyer de l'air doucement à l'aide de la poire double, en portant son attention pour garder à celle-ci sa taille naturelle, sans cela, elle serait beaucoup trop longue ; la retourner continuellement en la maintenant à 5 ou 6 centimètres au-dessus de la plaque. On reconnaît que la chenille est sèche, lorsque, en cessant d'envoyer de l'air, cette dernière reste rigide. Après quoi, on soulève la petite griffe, en faisant glisser le ressort vers le boyau de la poire, pousser ensuite avec l'ongle, elle se détache assez facilement. La durée du séchage varie selon la grosseur de la chenille, par exemple : pour *Saturnia pyri*, huit à dix minutes ; *Eudia pavonia*, cinq minutes ; pour les moyennes et les petites, deux à trois minutes.

5° Choisir une petite branche appropriée à sa forme, piquer l'épingle dans le bois avant de coller la chenille, pour ne pas la briser par un faux mouvement. Pour ce travail, je me sers d'une colle à chaud imputrescible, composée de :

Résine	3 parties.
Cire vierge.	1 —

Pour s'en servir, casser des fragments, les prendre à l'aide d'une épingle à tête métallique, préalablement chauffée à la flamme d'une lampe, il se forme de suite une goutte liquide que l'on place sous la tête, une deuxième au milieu, vers les fausses pattes, puis une troisième sous l'anus, elles ne tardent pas à se coaguler.

Résumé de la marche à suivre pour souffler une chenille :

- 1° Tuer la chenille ;
- 2° La vider entièrement ;
- 3° La souffler ;

4° La coller sur un morceau de bois approprié à sa forme, ou un petit rameau de la plante dont elle se nourrit.

Ce système, très supérieur à celui habituellement employé pour souffler les chenilles, a le très grand avantage de supprimer la petite paille qui dans l'ancien système persiste après la préparation et fait un effet des plus disgracieux.

GROUPE DE ROANNE

Séance du 12 Mars

I. — M. LARUE donne des explications sur la cécidologie et présente à l'appui les galles suivantes déterminées et recueillies par M. CHASSIGNOL dans les environs de Bourg-le-Comte, par conséquent dans une région voisine de la nôtre :

Galles de *Cynips Kollari* Hartig. (Hym.) sur *Quercus robur* L. ; *Andricus fecundator* Hartig. (Hym.) sur *Quercus robur* L. ; *Dryophanta folii* Hartig. (Hym.) sur *Quercus robur* L. ; *Dryophanta divisa* Hartig. (Hym.) sur *Quercus robur* L. ; *Neuroterus lenticularis* Ol. (Hym.) sur *Quercus robur* L. ; *Aulax Laeillei* Kieff (Hym.) sur *Glechoma hederana* L. ; *Harmandia Tremula* Winn. (Dipt.) sur *Populus Tremula* L. ; *Mayetiola Poë* Bosc (Dipt.) sur *Poa nemoralis* L. ; *Mikiola Fagi* Hartig. (Dipt.) sur *Fagus silvatica* ; *Oligotrophus annulipes* Hartig. (Dipt.) sur *Fagus silvatica* L. ; *Eriophyes Tiliae* (Ac.) sur *Tilia platyphylla* Scop. ; *Eriophyes Piri* var. *variolatus* Nal. (Ac.) sur *Sorbus terminalis* Crantz ; *Eriophyes Tiliae* (Ac.) sur *Tilia silvestris* ; *Eriophyes Echii* Con. (Acar.) sur *Echium vulgare* L. ; *Eriophyes Thomasi* Nal. (Ac.) sur *Thymus serpyllum* L. ; *Eriophyes laticinctus* Nal. (Ac.) sur *Lysimachia vulgaris* L. ; *Eriophyes avellanae* Nal. (Ac.) sur *Corylus avellana* L. ; *Eriophyes macrorhynchus* (Ac.) sur *Acer campestre* L. ; *Phyllocoptes acericola* Nal. (Ac.) sur *Acer pseudoplatanus* L. ; *Gymnetron Linariae* (col.) sur *Linaria vulgaris* L.

En Saône-et-Loire, d'après les observations de MM. CHASSIGNOL et CHATEAU, ce sont jusqu'à présent les diptéroécidies qui tiennent le premier rang, suivies de près par les acarocécidies.

II. — M. F. BERTRAND fait part d'une communication très importante. Frappé par les découvertes de Puyravel, M. BERTRAND s'est souvenu que son père, M. le Dr Eugène BERTRAND, qui s'est occupé activement de préhistoire, avait consigné dans des notes inédites, l'existence d'un certain nombre de galeries semblables dans la montagne roannaise. Il donne un résumé de ces notes et ajoute qu'il a lui-même contrôlé tout dernièrement l'emplacement de quelques-unes de ces galeries qui mériteraient d'être explorées méthodiquement. Une communication résumant ces indications a été adressée le 2 mars à M. le Dr MAVER, professeur de paléontologie humaine et de préhistoire à la Faculté des Sciences de Lyon.

Les innombrables souterrains-refuges qui sillonnent le sous-sol des communes montagneuses de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme, nous dit M. F. BERTRAND, n'ont jamais été étudiés méthodiquement.

Le beau livre d'Adrien BLANCHARD, *les Souterrains-refuges de la France*, ne leur réserve pas une classification spéciale. Quelle est leur date exacte ? Epoque préhistorique, gallo-romaine ou haut moyen-âge ? Par qui ont-ils été creusés et pour quel usage ? Ont-ils été habités de façon permanente ou temporaire ? Autant de points qui attendent des éclaircissements. Il a fallu la violente controverse de Glözel pour rappeler leur existence aux archéologues et immédiatement s'est posée la question : Ces singuliers abris remonteraient-ils à l'époque néolithique ?

Les recherches entreprises récemment pour élargir le champ des recherches et des polémiques, trop étroitement cantonné à Glözel, ont précisément porté sur les galeries de la région de Ferrières et d'Arfeuilles, et les premiers objets exhumés, soit des abris de Puyravel et de la Goutte Bernier, soit du souterrain de Chaillat, près d'Arfeuilles, semblent donner raison aux partisans convaincus de leur haute antiquité. Mais jamais encore l'attention n'a été attirée sur l'identité de plan que présentent entre eux ces souterrains. Avec des variantes, le dispositif commun est le suivant : une galerie principale haute de 1 m. 75 environ, large d'un peu plus d'un mètre, creusée dans la roche décomposée appelée « gore » à faible profondeur et d'une longueur dépassant rarement 50 mètres. Ce couloir se termine en cul-de-sac ou